



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JUIN 2018

Délibération

2018 - 68 BUDGET PRINCIPAL : CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME « HABITAT »

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 27

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLET, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, François EHLINGER, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Dominique ARNAUD à Jean-Philippe MACHON, Nicolas GAZEAU à Jean-Pierre ROUDIER, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Serge MAUPOUET, Philippe CALLAUD à François EHLINGER, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

Absents : 3

Bruno DRAPRON, Annie TENDRON, Fanny HERVE.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BERTHELOT.

Date de la convocation : 21 juin 2018.

Date d'affichage : 09 JUIL. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-3,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu la délibération n°2016-196 du 14 décembre 2016 relative à la modification du règlement d'attribution de la subvention municipale aux réfections de façade en secteur sauvegardé,

Vu la délibération n°2017-21 du 17 février 2017 relative au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) – étude de diagnostic territorial en vue de la révision,

Vu la délibération n°2018-96 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH RU) multi-sites centre-ville et centre bourgs – signature de la convention 2018 - 2023,



Considérant que la commune de Saintes souhaite mener une politique de redynamisation de son centre-ville par la mise en valeur du patrimoine et notamment de l'habitat ancien pour renforcer son attractivité et son rôle de centralité au sein de l'agglomération,

Considérant la nécessité d'une gestion pluriannuelle pour la gestion des dossiers de demandes de subventions et des études relatives à la révision du Site Patrimonial Remarquable,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 14 juin 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer:

- sur la création de l'AP « 18-HABITAT »

AP CP « 18 HABITAT »	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	MONTANT GLOBAL DE L'AP
Subventions personnes privées bâtiments (Façades)	12 779 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	112 779 €
Subventions personnes privées bâtiments (OPAH RU)	16 205 €	36 020 €	36 020 €	36 020 €	36 020 €	19 815 €	180 100 €
Frais d'études (révision Site Patrimonial Remarquable)	20 000 €	40 000 €	20 000 €				80 000 €
Frais d'insertion	1 500 €	1 500 €					3 000 €
Total	50 484 €	97 520 €	76 020 €	56 020 €	56 020 €	39 815 €	375 879 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Philippe MACHON



En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.